

CHAPITRE 73

OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER

Notes

- 1.- Dans ce Chapitre, on entend par *fontes* les produits obtenus par moulage dans lesquels le fer prédomine en poids sur chacun des autres éléments et qui ne répondent pas à la composition chimique des aciers visée à la Note 1 d) du Chapitre 72.
- 2.- Aux fins du présent Chapitre, le terme *fils* s'entend des produits obtenus à chaud ou à froid dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 16 mm dans sa plus grande dimension.

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits		Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	73.01				--- Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en en acier.			
5		7301.10	00 00		- Palplanches	2,5	KG	-
5		7301.20	00 00		- Profilés	30	KG	-
	73.02				----- Eléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails.			
		7302.10			- Rails			
7			10 00		--- conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	2,5	KG	-
			90		----- autres			
7			10		---- neufs	2,5	KG	-
7			90		---- usagés	2,5	KG	-
7		7302.30	00 00		- Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	2,5	KG	-
7		7302.40	00 00		- Eclisses et selles d'assise	2,5	KG	-
		7302.90			- Autres			
7			10 00		--- contre-rails	2,5	KG	-
7			20 00		--- crémaillères	2,5	KG	-
7			30 00		--- plaques de serrage, plaques et barres d'écartement	2,5	KG	-
7			40 00		--- traverses	2,5	KG	-
7			90 00		--- autres	2,5	KG	-
	73.03	7303.00	00		Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte			
5			10		--- tubes et tuyaux pour canalisations sous-pression	2,5	KG	-
5			20		--- tubes et tuyaux de descente	2,5	KG	-
					--- autres tubes et tuyaux en fonte:			
					---- non travaillés, goudronnés ou non, d'une longueur de :			
5			31		----- 3 mètres et moins	2,5	KG	-
5			39		----- plus de 3 mètres	2,5	KG	-
					---- travaillés ou revêtus (métallisés, émaillés etc...) d'une longueur de :			
5			91		----- 3 mètres et moins	2,5	KG	-
5			99		----- plus de 3 mètres	2,5	KG	-
	73.04				Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier			
		7304.10			- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
5		7304.11	00 00		-- En acier inoxydables	2,5	KG	-
5		7304.19	00 00		-- Autres	2,5	KG	-
5		7304.22	00 00		-- Tiges de forage en aciers inoxydables	2,5	KG	-
5		7304.23	00 00		-- Autres tiges de forage	2,5	KG	-
5		7304.24	00 00		-- Autres, en aciers inoxydables	2,5	KG	-
5		7304.29	00 00		-- Autres	2,5	KG	-
					-- Autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification			Désignation des Produits		Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		7304.31		-- Etirés ou laminés à froid			
			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20 00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30 00	----- autres	2,5	KG	-
5			90 00	----- autres	2,5	KG	-
		7304.39		-- Autres			
			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20 00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30 00	----- autres	2,5	KG	-
5			90 00	----- autres	2,5	KG	-
				-- Autres, de section circulaire, en aciers inoxydables :			
		7304.41		-- Etirés ou laminés à froid			
5			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20 00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30 00	----- autres	2,5	KG	-
5			90 00	----- autres	2,5	KG	-
		7304.49		-- Autres			
5			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20 00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30 00	----- autres	2,5	KG	-
5			90 00	----- autres	2,5	KG	-
				-- Autres, de section circulaire, en autres aciers alliés :			
		7304.51		-- Etirés ou laminés à froid			
5			10 00	----- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits		Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			20	00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30	00	----- autres	2,5	KG	-
5			90	00	---- autres	2,5	KG	-
		7304.59			-- Autres			
			10	00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	2,5	KG	-
					--- autres :			
					---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			20	00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			30	00	----- autres	2,5	KG	-
5			90	00	---- autres	2,5	KG	-
		7304.90			- Autres			
					--- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
5			10	00	----- d'une épaisseur maximale de 4 mm	2,5	KG	-
5			20	00	----- autres	2,5	KG	-
5			90	00	---- autres	2,5	KG	-
	73.05				-Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier.			
					- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
		7305.11			-- Soudés longitudinalement à l'arc immergé			
5			10	00	--- une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.12			-- Soudés longitudinalement, autres			
5			10	00	--- une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.19			-- Autres			
5			10	00	--- une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.20			--- Tubes et tuyaux de coulage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz			
5			10	00	--- une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.31			- Autres, soudés :			
					-- Soudés longitudinalement			
5			10	00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	30	KG	-
5			20	00	--- autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.39			-- Autres			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	30	KG	-
5			20 00	--- autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91 00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99 00	----- autres	2,5	KG	-
		7305.90		- Autres			
5			10 00	--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	30	KG	-
5			20 00	--- autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			91 00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			99 00	----- autres	2,5	KG	-
	73.06			Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.			
		7306.10		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
		7306.11		-- Soudés, en aciers inoxydables			
			10	---F126 d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
				---- d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5			11	---- -de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
				----- autres			
5			13	----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-
5			19	----- autres	30	KG	-
				---- autres			
5			21	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire.	30	KG	-
				----- autres			
5			23	----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-
5			29	----- autres	30	KG	-
				--- autres			
5			91 00	---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			99 00	---- autres	2,5	KG	-
		7306.19		-- Autres			
			10	--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	---- -de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			90	---- autres	30	KG	-
				--- autres :			
5			91 00	---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			99 00	---- autres	2,5	KG	-
				Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou gaz			
		7306.21		-- Soudés, en aciers inoxydables			
			10	--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
				---- d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5			11	---- -de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire..	30	KG	-
				----- autres			
5			13	----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			19	----- autres	30	KG	-
5			21	----- autres ----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire.	30	KG	-
5			23	----- autres ----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-
5			29	----- autres	30	KG	-
5		91	00	---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5		99	00	---- autres	2,5	KG	-
		7306.29		--Autres			
			10	--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			90	---- autres	30	KG	-
				--- autres :			
5		91	00	---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5		99	00	---- autres	2,5	KG	-
		7306.30		- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			
			10	--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	---- d'une forme conique	30	KG	-
				---- autres :			
5		91		----- tubes présentés en bobine, d'une épaisseur de la paroi n'excédant pas 0,75 mm et dont les diamètres interne et externe n'excèdent pas respectivement 4 mm et 5,5 mm	10	KG	-
5		99		----- autres	30	KG	-
				--- autres			
5		91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5		99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7306.40		- Autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables			
				--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
				---- d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5		12	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5		18	00	---- autres	17,5	KG	-
				---- autres			
5		21	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5		29	00	---- autres	17,5	KG	-
				--- autres			
5		91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5		99	00	---- autres	17,5	KG	-
		7306.50		- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés			
			10	--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			10	---- d'une forme conique	30	KG	-
5			90	---- autres	30	KG	-
				--- autres			
5		91	00	---- d'une forme conique	30	KG	-
5		99	00	----- autres	2,5	KG	-
		7306.61		- Autres, soudés, de section autre que circulaire			
				-- De section carrée ou rectangulaire			
		10		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			10	---- d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm	30	KG	-
5			90	---- autres	30	KG	-
5		90	00	--- autres			
		7306.69		-- De section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire			
5			10	00 --- de forme pyramidale	30	KG	-
				--- autres:			
5			91	00 ---- d'une épaisseur maximale de 4 mm	30	KG	-
5			99	00 ---- autres	2,5	KG	-
		7306.90		- Autres			
			20	---- en acier inoxydable :			
				---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
				----- d'une épaisseur inférieure ou égale 3mm:			
5			11	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			12	----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-
5			19	----- autres	30	KG	-
				----- autres:			
5			21	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			22	----- de section carrée ou rectangulaire	30	KG	-
5			29	----- autres	30	KG	-
				---- autres			
5			31	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire..	30	KG	-
5			39	----- autres	2,5	KG	-
		90		---- autres			
				---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
5			11	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			19	----- autres	30	KG	-
				---- autres			
5			91	----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	30	KG	-
5			99	----- autres	2,5	KG	-
	73.07			Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier.			
				- Moulés :			
		7307.11		-- En fonte non malléable			
5			10	00 --- joints dits « joints Gibault»	30	KG	-
5			90	00 ---- autres	30	KG	-
		7307.19		-- Autres			
				--- en fonte malléable :			
5			10	00 ----- bruts de fonderie	30	KG	-
5			20	00 ---- autres	30	KG	-
5			90	00 --- en fer ou en acier	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
				- Autres, en aciers inoxydables :			
	7307.21	00		- - Brides			
5			10	- - - d'un diamètre extérieur inférieur à 1000 mm	30	KG	-
5			90	- - - - autres	30	KG	-
5	7307.22	00	00	- - Coudes, courbes et manchons, filetés	30	KG	-
5	7307.23	00	00	- - Accessoires à souder bout à bout	30	KG	-
5	7307.29	00	00	- - Autres	30	KG	-
				- Autres :			
	7307.91			- - Brides			
5			10	00 - - - en fonte non malléable	30	KG	-
5			20	00 - - - en fonte malléable	30	KG	-
			90	- - - en fer ou en acier :			
5			10	- - - - d'un diamètre extérieur inférieur à 1000 mm	30	KG	-
5			90	- - - - - autres	30	KG	-
	7307.92			- - Coudes, courbes et manchons, filetés			
5			10	00 - - - en fonte non malléable	30	KG	-
5			20	00 - - - en fonte malléable	30	KG	-
5			90	00 - - - en fer ou en acier	30	KG	-
	7307.93			- - Accessoires à souder bout à bout			
5			10	00 - - - en fonte non malléable	30	KG	-
5			20	00 - - - en fonte malléable	30	KG	-
5			90	00 - - - en fer ou en acier	30	KG	-
	7307.99			- - Autres			
5			10	00 - - - en fonte non malléable	30	KG	-
5			20	00 - - - en fonte malléable	30	KG	-
5			90	00 - - - en fer ou en acier	30	KG	-
	73.08			Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.			
5	7308.10	00	00	- Ponts et éléments de ponts	30	KG	-
5	7308.20	00	00	- Tours et pylônes	30	KG	-
5	7308.30	00	00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	30	KG	-
	7308.40			- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage			
5			10	- - - chevalets d'extraction pour puits de mine ; étaçons ou étrépillons ajustables ou télescopiques pour galeries de mines	30	KG	-
5			90	- - - - autres	30	KG	-
	7308.90			- Autres			
7			10	00 - - - support d'une hauteur de 3 à 12 mètres, conçu pour recevoir un ou plusieurs luminaires, consistant en un mât (ou fût) et éventuellement une réhausse ou une ou plusieurs crose(s)	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
			20	--- panneaux stratifiés du type utilisés dans les constructions préfabriquées constitués par deux tôles d'acier galvanisées et prélaquées, ayant reçues une ouvraison telle que,perçage, cintrage et/ou entaillage et dont l'âme intercalaire est:			
7			11	---- en mousse de polyuréthane:			
7			19	----- dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40 mm	30	KG	-
				----- dont l'épaisseur est supérieure à 40 mm	30	KG	-
7			21	---- en mousse de polyisocyanurate:			
7			29	----- dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40 mm	30	KG	-
				----- dont l'épaisseur est supérieure à 40 mm	30	KG	-
7			31	---- en laine de roche			
7			39	----- dont l'épaisseur est inférieure ou égale à 40 mm	30	KG	-
7			90	----- dont l'épaisseur est supérieure à 40 mm	30	KG	-
7			90 00	---- en autres matières	30	KG	-
				---- autres	30	KG	-
	73.09	7309.00		--- Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
7			10 00	---- de transport ou d'emballage	30	KG	-
7			20 00	---- autres :			
7			31 00	---- pour matières gazeuses	30	KG	-
			39	---- pour matières liquides :			
7			10	----- avec revêtement intérieur ou calorifuge	2,5	KG	-
7			90	----- autres :			
7			82 00	----- d'une capacité de plus de 100 m ³	30	KG	-
7			89 00	-----autres	30	KG	-
				---- pour matières solides :			
7			82 00	----- silos en tôle ondulée ou profilée	2,5	KG	-
7			89 00	----- autres	30	KG	-
	73.10			Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
		7310.10		- D'une contenance de 50 l ou plus			
7			10 10	--- de transport ou d'emballage :			
				---- de plus de 50 l	30	KG	-
7			21	---- autres :			
7			29	----- bidons à lait	30	KG	-
				----- boîtes à conserves	30	KG	-
7			91	----- autres :			
7			99	----- d'une épaisseur de tôle inférieure à 0,5 mm	30	KG	-
				----- d'une épaisseur de tôle égale ou supérieure à 0,5 mm	30	KG	-
5			90 10	---- autres :			
8			90 90	----- en fonte	30	KG	-
				----- autres	30	KG	-
				- D'une contenance de moins de 50 l :			
		7310.21		-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
7			10 00	--- boîtes destinées au conditionnement des boissons, importées par les industriels intéressés ou pour leur compte	10	KG	-
			91	--- autres :			
7			10	---- de transport ou d'emballage :	30	KG	-
7			90	---- boîtes à conserves	30	KG	-
			99	----- autres :			
5			10	----- en fonte	30	KG	-
8			90	----- autres	30	KG	-
		7310.29		-- Autres			
			10	--- de transport ou d'emballage :			
7			10	---- bidons à lait	30	KG	-
7			20	---- boîtes à conserves	30	KG	-
7			90	---- autres	30	KG	-
			90	--- autres :			
5			10	---- en fonte	30	KG	-
8			90	---- autres	30	KG	-
	73.11	7311.00		Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier			
7			10 00	--- sans soudure	2,5	KG	-
				--- autres			
7			20 00	---- bouteilles à acétylène	2,5	KG	-
7			30 00	---- autres, réservoirs isothermiques à double paroi dont l'isolation est assurée par le vide	2,5	KG	-
7			40 00	---- autres, réservoirs isothermiques à simple paroi, calorifugés et protégés extérieurement	2,5	KG	-
7			50 00	---- réservoirs sphériques d'une capacité supérieure ou égale à 1000 litres	2,5	KG	-
7			60 00	---- réservoirs cylindriques d'une capacité supérieure à 200 m3	2,5	KG	-
7			71 00	---- réservoirs-citernes équipés de motopompe, d'article de robinetterie, d'appareils de contrôle (manomètre par exemple), avec tuyauterie d'alimentation, de retour et de distribution, l'ensemble étant monté sur un socle fixe	2,5	KG	-
7			73 00	---- réservoirs-citernes cylindriques renforcés d'une coque extérieure indissociable en matière plastique	2,5	KG	-
			79	---- autres :			
				---- transportables et rechargeables d'une capacité entre 0,5 et 150 litres:			
				---- récipients en acier soudé dit "bouteilles" ou "bonbonnière" pour gaz de pétrole liquéfié (GPL) conçus et standardisés:			
				---- non revêtues ou renforcés de métriaux composites ou d'autres fibres pour :			
7			21	----- une charge de 3kg	30	KG	-
7			22	----- une charge de 6 kg	30	KG	-
7			23	----- une charge 13 kg	30	KG	-
7			24	----- une charge de 35 kg	30	KG	-
7			29	----- autres	30	KG	-
7			31	----- une charge de 3kg	30	KG	-
7			32	----- une charge de 6 kg	30	KG	-
7			33	----- une charge 13 kg	30	KG	-
7			34	----- une charge de 35 kg	30	KG	-
7			39	----- autres	30	KG	-
7			40	----- autres	30	KG	-
7			91	----- d'une capacité inférieure à 1000 litre	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
			99	----- d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres	30	KG	-
5	73.12			----- Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité.			
		7312.10	00	- Torons et câbles			
5			10	--- câbles constitués de fils d'acier plaqués ou revêtus, à haute résistance (120 kgs au millimètre carré et plus), d'un diamètre au moins égal à 1,4 mm	2,5	KG	-
5			20	--- torons de fils d'acier revêtus d'un alliage cuivre-zinc (laiton), d'une tension de rupture supérieure à 200 kgs au millimètre carré	2,5	KG	-----
5			90	----- autres	2,5	KG	-
5		7312.90	00	- Autres	2,5	KG	-
		7313.00		Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures.			
5			10	00 --- en fils	30	KG	-
5			90	00 --- en feuillard	30	KG	-
	73.14			Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier.			
				- Toiles métalliques tissées :			
5		7314.12	00	00 -- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	30	KG	-
5		7314.14	00	00 -- Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	30	KG	-
		7314.19		-- Autres			
5			10	00 --- nappes tramées dont la trame est constituée de monofilaments de polyamide adhésifs et dont la chaîne est constituée de dix torons au plus, par centi- mètre linéaire, en fils d'acier de haute résistance visés au n° 73.12.10.00.20	2,5	KG	-
5			90	00 --- autres	30	KG	-
5		7314.20	00	00 - Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²	30	KG	-
				-- Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre :			
5		7314.31	00	00 -- Zingués	30	KG	-
5		7314.39	00	00 -- Autres	30	KG	-
				- Autres toiles métalliques, grillages et treillis :			
		7314.41	00	-- Zingués			
5			10	--- grillages simple torsion, triple torsion ; grillages ondulés en fils de fer	30	KG	-
5			90	----- autres	30	KG	-
5		7314.42	00	00 -- Recouverts de matières plastiques	30	KG	-
		7314.49	00	-- Autres			
5			10	--- grillages simple torsion, triple torsion ; grillages ondulés en fils de fer	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			90	----- autres	30	KG	-
5		7314.50	00	- Tôles et bandes déployées	30	KG	-
	73.15			Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
				- Chaînes à maillons articulés et leurs parties :			
		7315.11	00	-- Chaînes à rouleaux			
5			10	--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	30	KG	-
5			90	----- autres	30	KG	-
		7315.12	00	-- Autres chaînes			
5			10	--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	30	KG	-
5			90	----- autres	30	KG	-
5		7315.19	00	- Parties	30	KG	-
5		7315.20	00	- Chaînes antidérapantes	30	KG	-
				- Autres chaînes et chaînettes :			
5		7315.81	00	- Chaînes à maillons à étais	30	KG	-
5		7315.82	00	- Autres chaînes, à maillons soudés	30	KG	-
5		7315.89	00	- Autres	30	KG	-
5		7315.90	00	- Autres parties	30	KG	-
7	73.16	7316.00	00	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,5	KG	-
	73.17	7317.00		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
			20	--- pointes et articles assimilés :			
5			10	---- pointes	30	KG	-
5			90	---- chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs etc.	30	KG	-
			90	--- autres :			
				---- clous :			
5			10	---- clous à ferrer les animaux	30	KG	-
5			45	---- autres	30	KG	-
5				---- autres			
5			55	---- crochets et pitons sans pas de vis	30	KG	-
5			75	---- punaises	30	KG	-
5			95	---- autres	30	KG	-
	73.18			Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier			
				— Articles filetés :			
5		7318.11	00	- Tire-fond	30	KG	-
		7318.12		- Autres vis à bois			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5		10	00	--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	NOMBRE
5		90	00	--- autres :			
	7318.13			-- Crochets et pitons à pas de vis			
5		10	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	NOMBRE
5		90	00	---- autres	30	KG	-
	7318.14			-- Vis autotaraudeuses			
5		20	00	--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		90	00	---- autres :	30	KG	-
	7318.15			-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles			
5		20	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		30	00	--- Vis rondelles, utilisé pour la fixation du filtre sur le moteur, d'un diamètre extérieur de 12 mm et d'une hauteur de 24 mm	2,5	KG	-
5		80	00	--- Autres	30	KG	-
	7318.16			-- Ecrous			
5		15	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		20	00	--- ferrures spéciales en acier, à double filetage, la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié (écrous à	17,5	KG	-
5		70		---- autres :			
5		10		---- écrous butées, dont le filetage est d'un diamètre de 21 mm avec un pas de 1 mm ou d'un diamètre de 25 mm avec un pas de 1,5 mm, pour pompes centrifuges	2,5	KG	-
5		20		---- écrou de blocage en acier inoxydable, pour pompes centrifuges	2,5	KG	-
5		90		---- autres	30	KG	-
	7318.19			-- Autres			
5		20	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		80		--- autres			
5		10		---- manchons à fente verticale (cônes), en acier inoxydable, pour pompes centrifuges	2,5	KG	-
5		90		---- autres	30	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
				- Articles non filetés			
	7318.21			-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage			
5		10	00	--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	NOMBRE
5		90	00	--- autres	30	KG	-
	7318.22			-- Autres rondelles			
5		20	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		90	00	--- autres	30	KG	-
	7318.23			-- Rivets			
5		10	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		80	00	--- autres	30	KG	-
	7318.24			-- Goupilles et clavettes			
5		20	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		80	00	--- autres	30	KG	-
	7318.29			-- Autres			
5		15	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		20	00	--- ébauches des écrous à "embrass" du n° 7318.16.20.00	17,5	KG	-
5		80	00	--- autres	30	KG	-
	73.19			---- Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénom- mées ni comprises ailleurs.			
8	7319.40	00	00	- Epingles de sûreté et autres épingles	2,5	KG	-
	7319.90	00		- Autres			
8		10		--- aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	2,5	KG	-
8		90		--- autres	2,5	KG	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification		Désignation des Produits			Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	73.20			Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier			
		7320.10		- Ressorts à lames et leurs lames			
5		10	00	--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	30	KG	-
		90		----- autres :			
5		10		--- ressorts à lames simples ou superposées	30	KG	-
5		90		--- autres ressorts	30	KG	-
		7320.20		- Ressorts en hélice			
5		10	00	--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	30	KG	-
5		90	00	----- autres	30	KG	-
		7320.90		- Autres			
5		10	00	--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	30	KG	-
		90		----- autres :			
5		10		--- ressorts spiraux plats	30	KG	-
5		20		--- ressorts en fils pour sièges, literie et similaires	30	KG	-
5		30		--- Ressorts utilisés dans la fabrication des filtres automobiles, d'un diamètre extérieur compris entre 18 mm et 31 mm et d'une hauteur comprise entre 20mm et 25 mm	2,5	KG	
5		80		--- autres ressorts	30	KG	
	73.21			Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (ycompris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier,			
				- Appareils de cuisson et chauffe-plats :			
		7321.11		-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
				--- cuisinières :			
8		11	00	--- à gaz	30	U	NOMBRE
8		13	00	--- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	U	NOMBRE
8		17	00	--- autres	30	U	-
				--- radiateurs			
8		21	00	--- à gaz	30	U	NOMBRE
8		23	00	--- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	U	NOMBRE
8		27	00	--- autres	30	U	-----
				--- autres			
8		91		--- à gaz			
8		10		--- réchaud à un ou plusieurs foyers (feux) même avec un couvercle	30	U	NOMBRE
8		90		--- autres	30	U	NOMBRE
8		93	00	--- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	U	NOMBRE
8		97	00	--- autres	30	U	-----
		7321.12	00	-- A combustibles liquides			
8			10	--- cuisinières	30	U	NOMBRE
8			20	--- radiateurs	30	U	NOMBRE
8			90	--- autres	30	U	NOMBRE
		7321.19		-- Autres, y compris les appareils à combustibles solides			
8		10	00	--- appareils de cuisson et chauffe-plats	30	U	-----

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
8			90	--- autres :			
8			10	---- cuisinières et réchauds	30	U	-----
8			90	---- autres	30	U	-----
				-- Autres appareils			
				-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
8			10	--- à gaz	30	U	NOMBRE
8			20	--- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	30	U	NOMBRE
8			80	--- autres	30	U	-----
8			00	-- A combustibles liquides	30	U	NOMBRE
8			00	-- Autres, y compris les appareils à combustibles solides	30	U	-----
				- Parties			
8			10	--- brûleurs à gaz à 6,8 ou 12 éléments rectilignes	2,5	KG	NOMBRE
8			20	--- ensemble en acier pour grilloir composé de deux éléments emboutis, l'un en tôle et l'autre en toile	17,5	KG	NOMBRE
8			30	--- tôles découpées à format en une seule pièce comprenant trois panneaux préformés non peinte ni émaillées ni autrement traitées en surface	17,5	KG	NOMBRE
8			90	---- autres	30	KG	NOMBRE
				Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
				- Radiateurs et leurs parties :			
8			00	- En fonte	30	KG	-----
8			00	- Autres	30	KG	-----
8			00	- Autres	30	KG	-----
				Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages ana- logues, en fer ou en acier.			
8			00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	30	KG	-----
				- Autres :			
				-- En fonte, non émaillés			
8			10	--- articles complets	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
				-- En fonte, émaillés			
8			10	--- articles complets	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
				-- En aciers inoxydables			
8			10	--- articles complets	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		7323.94	00	-- En fer ou en acier, émaillés			
8			10	--- articles complets	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
		7323.99		-- Autres			
8			10 00	--- bacs sur roulettes pour ordures ménagères sous la forme d'éléments CKD	10	KG	-----
			90	--- autres :			
				---- articles complets :			
8			11	----- en tôle	30	KG	-----
8			19	----- en fil, grillage, treillis ou autres	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
	73.24			Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
		7324.10	00	- Eviers et lavabos en aciers inoxydables			
8			10	--- articles complets	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
				- Baignoires :			
8		7324.21	00 00	-- En fonte, même émaillées	30	KG	NOMBRE
8		7324.29	00 00	-- Autres	30	KG	NOMBRE
		7324.90		- Autres, y compris les parties			
7			10 00	--- chasse d'eau complète	17,5	KG	-----
			90	---- autres			
				---- articles complets :			
8			10	----- en fonte	30	KG	-----
				----- en tôle de fer ou d'acier :			
8			20	----- inoxydables	30	KG	-----
8			30	----- autres	30	KG	-----
8			50	----- en fil, grillage, treillis ou autres	30	KG	-----
8			90	--- parties	30	KG	-----
	73.25			Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier			
		7325.10		- En fonte non malléable			
5			10 00	--- pour voiries	30	KG	-----
5			90 00	---- autres	30	KG	-----
				- Autres :			
7		7325.91	00 00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	30	KG	-----
		7325.99		-- Autres			
				--- en fonte :			
5			11 00	---- pour voiries	30	KG	-----
5			19 00	---- autres	30	KG	-----
				--- autres :			
				---- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc...) et ferrures pour lignes électriques :			
7			21 00	---- bruts	17,5	KG	-----

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
7		29	00	----- polis ou revêtus	17,5	KG	-----
7		30	00	---- ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites «embases» utilisées dans la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié	17,5	KG	-----
7		40	00	---- ébauches en fer ou acier spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32 non dénommées ni comprises ailleurs	17,5	KG	-----
		90		---- autres ouvrages :			
7		10		---- billes en acier non calibrées au sens de la note 6 du chapitre 84	30	KG	-----
				----- autres :			
5		91		----- bruts	30	KG	-----
8		99		----- ouvrés	30	KG	-----
	73.26			Autres ouvrages en fer ou en acier			
				- Forgés ou estampés mais non autrement travaillés:			
7	7326.11	00	00	- - Boulets et articles similaires pour broyeurs	30	KG	-----
	7326.19			- - Autres			
7		10	00	--- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers etc) et ferrures pour lignes électriques	17,5	KG	-----
		20		--- fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs :			
8		10		---- fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	30	KG	-----
8		90		----- autres	30	KG	-----
7		30	00	---- ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs	17,5	KG	-----
		90		----- autres :			
8		10		----- échelles et escabeaux	30	KG	-----
5		20		---- agrafes de courroies et bandes transporteuses	30	KG	-----
8		30		---- mousquetons pour tous usages	30	KG	-----
8		40		---- palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	30	KG	-----
8		50		---- cages et volières	30	KG	-----
8		60		---- canettes, busettes, bobines et supports similaires pour filature et tissage	30	KG	-----
				----- autres :			
				----- bruts :			
8		81		----- estampés	30	KG	-----
8		89		----- autres	30	KG	-----
8		90		----- ouvrés	30	KG	-----
	7326.20			- Ouvrages en fils de fer ou d'acier			
5		10	00	--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	17,5	KG	-----
		90		----- autres :			
5		10		---- agrafes de courroies et bandes transporteuses	30	KG	-----
8		20		---- cages et volières	30	KG	-----
8		30		---- corbeilles	30	KG	-----
8		90		----- autres	30	KG	-----
	7326.90			- Autres			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
				--- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc...) et ferrures pour lignes électriques :			
7		11	00	---- bruts	17,5	KG	-----
7		19	00	---- polis ou revêtus	17,5	KG	-----
		20		--- fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs :			
8			10	---- fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	30	KG	-----
8			90	---- autres	30	KG	-----
7		40	00	--- buses en tôle de fer galvanisée, ondulées	17,5	KG	-----
7		50	00	--- tôles découpées en forme destinées aux chaînes de fabrication d'appareils frigorifiques importées à l'ordre des industriels spécialisés dans cette activité particulière et conduites directement à l'usine, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori	17,5	KG	-----
7		60	00	--- ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs	17,5	KG	-----
5		70	00	--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	17,5	KG	-----
8		80	00	--- canettes, busettes, bobines et supports similaires pour la filature ou le tissage	2,5	KG	-----
8				--- autres :			
5		91	00	---- pots de filature	2,5	KG	-----
		99		---- autres :			
8			10	----- échelles et escabeaux	30	KG	-----
8			20	----- agrafes de courroies et de bandes transporteuses	30	KG	-----
8			30	----- mousquetons pour tous usages	30	KG	-----
8			40	----- palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	30	KG	-----
8			50	----- cages et volières	30	KG	-----
8			60	----- plaques métalliques d'une longueur de 19 pouces comportant des perforations sur toutes leurs longueurs	2,5	KG	-----
8			90	----- autres	30	KG	-----